

AG AIRBUS 2021

L'Assemblée générale d'AIRBUS se tiendra à Amsterdam le 14 avril



Vous êtes actionnaires du Groupe soit au nominatif, soit via le fonds d'actionnariat salarié ESOP AIRBUS au sein du PEG.

Dans le premier cas vous avez reçu le formulaire de vote à votre domicile pour vous exprimer sur les résolutions de l'Assemblée Générale. Le groupe déconseille à tous les actionnaires de participer physiquement à l'AG et vous recommande d'utiliser le vote électronique via <https://sharinbox.societegenerale.com/login.do>

Dans le second cas vos voix sont représentées par le conseil de surveillance du fonds ESOP AIRBUS.

Les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires sont consultables sur le site www.airbus.com, rubrique « Investisseurs » et « Assemblée Générale Annuelle »)

La CFE-CGC qui préside le conseil de surveillance du fonds ESOP AIRBUS votera favorablement à l'ensemble des résolutions de l'AG pour soutenir la stratégie du groupe dans la situation de crise économique déclenchée par la pandémie du COVID 19.

En particulier nous approuvons la décision du board de ne pas verser de dividendes aux actionnaires afin de préserver la trésorerie du groupe, et sa capacité à faire face à la crise que nous traversons.

Le conseil de surveillance du fond ESOP AIRBUS a mandaté son président, Laurent LEGENDRE, pour représenter les salariés actionnaires du groupe AIRBUS à l'assemblée générale du 14 avril.



Si vous détenez des actions Airbus au nominatif pur et avez reçu un bulletin de vote à votre domicile, vous pouvez, si vous le désirez, mandater le représentant CFE-CGC à cette AG en retournant le bulletin de vote à SOCIETE GENERALE Securities Services à :

Laurent LEGENDRE
54 Rue Diderot
92500 RUEIL MALMAISON

NB: le pouvoir doit être reçu au plus tard le 30 mars 2021